Nouveau-Brunswick a encaissé annuellement de ce chef \$70,000 (Appendice B2), mais on ne possède pas de chiffres pour les autres provinces. Un autre revenu direct a pu être produit par la partie du droit de permis que l'émetteur a retenue et dont il n'est pas fait rapport dans les chiffres du revenu-probablement \$35,000 par année en Ontario (Appendice B1). Il ne semble pas exagéré d'affirmer que le pays a encaissé annuellement de \$600,000 à \$700,000 des sources directes mentionnées.

Nombre estimatif de pêcheurs à la ligne américains

Il est difficile d'apprécier d'une façon exacte la partie de ce revenu qui provient des touristes étrangers. On semble cependant admettre généralement que la majeure partie des permis délivrés à des non-résidents est allée à des Américains. Étant donné que l'Ontario a émis des permis à des résidents du Manitoba -environ 1 p. 100 des permis de non-résidents (Appendice B1)-il est probable que presque tous les autres permis de non-résidents de cette province ont été délivrés à des Américains. Puisque l'Ontario a attiré la majeure partie des touristes pêcheurs, il semble raisonnable de supposer que, du nombre global de permis de non-résidents mentionnés plus haut, quelque 80,000 sont allés aux touristes américains. Par conséquent, ce chiffre représente assez bien le nombre d'amateurs de pêche sportive qui entrent chaque année au Canada. Il représente probablement une valeur maximum que vient réduire la deuxième des difficultés mentionnées plus haut.

Le fait qu'une partie du nombre global de permis de non-résidents étaient des permis de famille complique encore les choses. L'Ontario en a vendu 20,000 par année (Appendice B1), chaque permis étant considéré comme englobant 2½ pêcheurs. Cependant, la plupart ont été probablement achetés par des propriétaires de chalets et qui ne venaient pas dans la province uniquement pour pêcher. Chaque permis de famille sera considéré comme émis à un seul pêcheur.

Dépenses estimatives des pêcheurs à la ligne

Les données existantes peuvent difficilement fournir une idée juste des sommes que peuvent vraiment dépenser les pêcheurs à la ligne pendant leur séjour au Canada. Les autorités intéressées hésitent beaucoup à se prononcer catégoriquement. C'est malheureusement le cas en Ontario. Les estimations obtenues indiquent que les dépenses ont été très fortes dans les provinces Maritimes, ou pour les touristes qui se rendent au lieux de pêche par rail. On peut toutefois supposer que la plupart des pêcheurs de l'Ontario sont venus par auto et n'ont probablement pas dépensé autant que dans le Québec ou les provinces Maritimes.

On peut vraisemblablement supposer que pour une movenne de dix jours chaque pêcheur a dépensé \$200 ou plus dans le Québec ou le Nouveau-Brunswick (Appendice C1). On place la dépense à \$130 en Colombie-Britannique (Appendice C2). Ce dernier chiffre semble plus proche de celui qu'on a pu indiquer comme moyenne pour l'Ontario. D'après cela, on peut établir à \$125 les estimations minimum et maximum et l'on peut déduire que la pêche sportive a pu rapporter au pays, les années précédentes, (revenu direct compris) de 11 à 19 millions de dollars par année. A ces chiffres, il faut ajouter les dépenses des habitations et des clubs privés dont on ne possède aucune estimation.

Au revenu de 1941 peut s'ajouter celui qui provient de l'émission de permis pour de courtes périodes en Ontario. Il en a été délivré 42,000 auxquels on peut assigner sans crainte d'exagération une valeur globale de 4 millions de

dollars.